



LM/RB/SC n° 2022-084

Le, mercredi 6 avril 2022

COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 1^{er} avril 2022

Le vendredi 1^{er} avril 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ**, Maire.

Présents : Annie GORGES, Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Ludovic PEROT, Josselin PAPIN, Michel AGUETTAZ, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Excusé(s) : Xavier PERRIN *qui a donné pouvoir à Josselin PAPIN*, Sandrine GADBLED *qui a donné pouvoir à Nathalie GONTARD*, Anthony d'AMBROSIO *qui a donné pouvoir à Lionel MURAZ*.

Romuald BENDOTTI a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 décembre 2021.

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

DÉL 2022-01 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Avant le vote du Conseil Municipal :

Olivia UCAR-MORELLE informe que le compte de gestion est proposé par le SGC de Chambéry (qui a remplacé, au 1^{er} janvier 2022, la Trésorerie de Montmélian pour la gestion des finances locales), il a été vérifié par Olivia et la secrétaire de mairie.

Sylvie GIRAUD et Marc ROZIER interrogent sur les immobilisations corporelles négatives, la réponse faite par Olivia UCAR-MORELLE satisfait les demandeurs.

Sylvie GIRAUD et Marc ROZIER interrogent sur les transferts de fonds et notamment sur le fait que la prévision de 36.600 € relative au remboursement d'emprunts pour 2021 n'apparaisse pas en réalisé. Olivia UCAR-MORELLE répond que ce n'est qu'une prévision afin de démontrer que la collectivité est en capacité de payer ses emprunts, mais cette prévision n'est pas caractérisée par une écriture de réalisation, seuls les mandats émis sont la preuve du paiement des emprunts.

Folio 2022-

La commune, après s'être assurée que le SGC Chambéry a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant dans les bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après avoir été amené à constater la concordance des montants figurant au Compte administratif et au Compte de gestion, le Conseil Municipal doit valider le Compte de Gestion établi par le SGC Chambéry.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-02 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Avant le vote du Conseil Municipal :

Olivia UCAR-MORELLE présente le Compte Administratif 2021, aucune question.

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'**Olivia UCAR-MORELLE, Deuxième Maire-Adjointe**, d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	37.048,61 €
Recettes d'investissement	19.146,05 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2021	- 17.902,56 €
Report de l'exercice 2020	115.028,17 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2020)	97.125,61 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	276.018,27 €
Recettes de fonctionnement	347.961,46 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	71.943,19 €
Report de l'exercice 2020	388.966,54 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2020)	460.909,73 €

Olivia UCAR-MORELLE, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances, précise que le Compte Administratif présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion établi par **SGC de Chambéry**.

Lionel MURAZ, Maire, se retire au moment du vote, sachant que **Lionel MURAZ, Maire** a un pouvoir pour représenter **Anthony d'AMBROSIO** et qu'il ne peut donc voter au nom de celui-ci, le vote d'**Anthony d'AMBROSIO** est enregistré en "abstention".

Olivia UCAR-MORELLE, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances, soumet au vote le Compte Administratif 2021 de la commune.

14 VOTANTS dont 3 POUVOIRS,

Délibération approuvée par : 13 Pour et 1 Abstention (Anthony d'AMBROSIO)

DÉL 2022-03 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**Avant le vote du Conseil Municipal :**

Sylvie GIRAUD et Marc ROZIER interrogent sur les 56.174,39 € affectés à la section Investissement. Olivia UCAR-MORELLE répond que cette somme correspond au montant qu'il manque pour les prévisions d'investissements 2022.

Lionel MURAZ demande à quel article sera affectée la facture finale de TEIXEIRA correspondant au solde du lot 8 du marché de réhabilitation de la Mairie et la création de 2 logements. Olivia UCAR-MORELLE répond que cette créance a été portée au budget 2022. Elle indique que s'il y a une différence à régler en complément ou une facture d'investissement à payer et que le budget est insuffisant, il sera possible de voter une Décision Modificative de virements de crédits.

Thierry BATAILLARD indique que les devis reçus relatifs à la réfection de la toiture de l'église risquent de subir une augmentation, compte-tenu de la situation mondiale actuelle. Olivia UCAR-MORELLE répond comme ci-dessus, qu'il sera toujours temps de voter une Décision Modificative en cas de besoin.

Josselin PAPIN demande quel sera l'impact financier des travaux de réfection de la chaudière de l'école intercommunale pour Planaise. Nathalie GONTARD, en sa qualité de vice-présidente du SIVU répond que ce montant est déjà prévu au budget du SIVU.

Après approbation du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal doit, conformément à l'instruction comptable M14, statuer sur l'affectation des résultats, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	460.909,73 €
- un déficit de fonctionnement de	0,00 €

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u>		71 943.19 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		388 966,54 €
C - Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		460 909.73 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>		97 125.61 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	460 909.73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		56 174.39 €
2) H -Report en fonctionnement R 002 (2)		404 735.34 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-04 – VOTE DES TAUX 2022

Malgré une baisse constante des dotations de l'État et la fonte de la réserve financière du fait des efforts d'investissements consentis sur les années passées, les taux des taxes locales ne seront pas augmentés en 2022 :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 24,94 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti (FFNB) 60,11 %

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le maintien des taux de 2021 pour 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-05 – TARIF DES CONCESSIONS CIMETIÈRES ET COLUMBARIUM POUR 2022

Avant le vote du Conseil Municipal :

Romuald BENDOTTI propose que les tarifs des concessions aux cimetières soient augmentés selon une planification à définir, tout en conservant le tarif des concessions au columbarium.

Après débat entre les membres du Conseil Municipal, il est proposé d'augmenter les tarifs des concessions aux cimetières, comme indiqué ci-après.

Sylvie GIRAUD demande combien il reste de concessions disponibles à la vente, Annie GORGES répond qu'il en reste 13 au cimetière du bas et 11 au cimetière du haut.

- Le tarif 2022 des concessions du Columbarium reste inchangé :
 - 950 € pour une concession d'une durée de 30 ans
- Les tarifs 2022 des concessions aux Cimetières soient augmentés comme suit :
 - 125 € pour une concession de 2.50m × 1m pour une durée de 30 ans
 - 250 € pour une concession de 2.50m × 2m pour une durée de 30 ans

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-06 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE LE PRÉAU POUR 2022

Avant le vote du Conseil Municipal :

Sylvie GIRAUD et Romuald BENDOTTI proposent que le tarif de la participation aux frais de chauffage soit augmenté, après débat entre les membres du Conseil Municipal, il est proposé d'augmenter ce tarif à 40,00 €.

Les prestations n'ayant pas évolué, le Maire propose au Conseil Municipal que le montant du tarif de la location de la salle communale le Préau soit reconduit à 80,00 € pour la partie location et à 40,00 € pour la participation aux frais de chauffage (entre octobre et avril).

Délibération approuvée par : 14 Pour et 1 Abstention (Olivia UCAR-MORELLE)

DÉL 2022-07 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Avant le vote du Conseil Municipal :

Thierry BATAILLARD rappelle au Conseil Municipal, qu'il avait été acté que la gratuité de la mise à disposition de la salle le Préau serait accordée à l'association des Donneurs de Sang si besoin. Olivia UCAR-MORELLE demande à ce qu'un courrier dans ce sens soit adressé à l'association des Donneurs de Sang du canton de Montmélian.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer la même subvention qu'en 2021 pour :

- A.D.M.R. de Montmélian
 - Soit : 200,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-08 – VOTE DU BUDGET 2022

Avant le vote du Conseil Municipal :

Olivia UCAR-MORELLE présente le projet de Budget pour 2022. Il est demandé à Nathalie GONTARD, en sa qualité de vice-présidente du SIVU de l'école intercommunale, de faire le point sur l'augmentation de la participation de la commune aux frais de Fonctionnement et d'Investissement du SIVU. Nathalie GONTARD indique :

- *Qu'un agent est actuellement en reconversion, les frais sont à la charge du SIVU*
- *Qu'un renfort salarial pour le 2^{ème} service de midi est nécessaire*
- *L'augmentation des frais liés au chauffage par le fioul*
- *Il est prévu d'acquérir des détecteurs CO2*

Nathalie GONTARD indique qu'il n'y aura probablement pas de "part Investissement" à répartir entre les deux communes l'an prochain. Il est à noter que le Budget 2022 tient compte des travaux de rénovation thermique à réaliser. Elle informe qu'un agent fera valoir ses droits à la retraite en octobre 2022. Nathalie GONTARD tient à féliciter les agents du SIVU pour leur efficacité et leur professionnalisme.

Marc ROZIER demande, à qui incombe la gestion des ATSEM ? Nathalie GONTARD répond que ces agents sont recrutés par le SIVU, mais qu'ils sont mis à la disposition de la directrice de l'école.

Olivia UCAR-MORELLE rappelle la rigidité du prestataire des repas de la cantine concernant la tarification et le délai de réservation. Thierry BATAILLARD demande s'il ne serait pas possible de mettre en concurrence plusieurs prestataires tout en respectant les consignes du "local" et de "l'équilibré" ? Ces questions seront transmises au SIVU.

Olivia UCAR-MORELLE indique un déficit de fonctionnement de 62.000 € (recettes 342.000 € - dépenses 404.000 € = -62.000 €) qui s'équilibre avec le résultat 2021 reporté. Marc ROZIER informe que s'il y a déficit de 62.000 € par an, on va vite diminuer les réserves budgétaires, Sylvie GIRAUD répond que dans les années à venir, le déficit de fonctionnement sera moins important que 62.000 €.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commission des Finances s'est réunie en Mairie le mardi 8 mars 2022, qu'Olivia UCAR-MORELLE a présenté les différents documents détaillant les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement donnant une vision détaillée du budget 2022 proposé, chapitre par chapitre et article par article, compte-tenu des éléments fournis, le Maire propose de valider le Budget 2022 qui s'équilibre comme suit :

- 746.675,46 € pour la section fonctionnement
- 190.746,00 € pour la section investissement

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-09 – DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Maire expose que la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Maire propose de valider les critères suggérés par le CDG73. Tous ces critères sont définis dans le tableau apparaissant sur la délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉL 2022-10 – CONVENTION DE RECOURS À LA MISSION DE SECRÉTARIAT DE MAIRIE MUTUALISÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 25 mars 2021, la Communauté de Communes Cœur de Savoie a mis en place un service de mise à disposition "d'un secrétaire de mairie mutualisé".

Ce service permet aux collectivités de faire face à un surplus de travail temporaire ou d'assurer la continuité du service public en cas d'absence du secrétaire de mairie titulaire du poste. Le montant de la prestation du secrétaire de mairie mutualisé est aujourd'hui fixé à 250,00 € pour une journée de 7 heures. Afin de bénéficier de cette mise à disposition, la commune doit conclure au préalable, une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie, et d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations et Questions diverses

- ***Projet de règlement des cimetières***

Annie GORGES présente le projet de règlement des cimetières, qui sera à approuver par délibération du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Sylvie GIRAUD et Romuald BENDOTTI font part des corrections et modifications à apporter à ce projet.

- ***Organisation des scrutins des 10 et 24 avril pour l'Élection Présidentielle***

Thierry BATAILLARD informe de son souhait, pour convenances personnelles, de modifier son horaire de présence pour le scrutin du 24 avril. Ludovic PEROT accepte d'inverser son créneau avec Thierry BATAILLARD.

- ***Locaux vacants au Bâtiment Technique***

Peut-être serait-il judicieux de mettre une annonce sur le Bon Coin pour la mise à la location d'une travée + le bureau et les sanitaires ?

Ludovic PEROT et Romuald BENDOTTI proposent que le Comité d'Animation de Planaise puisse réintégrer la travée qui lui était dédiée auparavant, en effet, il est moins aisé au Comité d'utiliser la remise qui se trouve derrière la Mairie par rapport au local du Bâtiment Technique qui comprend également un parking facile d'accès. Le Maire répond que ce pourrait être une possibilité.

- ***Groupe de Travail sur la Sécurité du village***

Ludovic PEROT liste les points qui ont été traités ou en cours de traitement, suite à la visite du village par les membres du Groupe de Travail :

- Problèmes sur l'éclairage public → réglé par l'intervention de Bouygues
- Quilles à mettre en place devant la propriété de Marie-Jo et Gérard SALOMON → la MTD de Montmélian a accepté le projet, mais il convient de signer une convention avant d'engager les travaux de mise en place des quilles (en stock)
- Marquage au sol des arrêts de bus à refaire
- Passages piétons en "3D" ou "zone 30" dans tout le village ? → à étudier
- Feux tricolores à détection de vitesse au carrefour des Griattes ? → à étudier

Josselin PAPIN propose une inversion du sens de la chicane à proximité de la mairie → à étudier

- Inversion des chicanes en direction de La Chavanne → à étudier

Nathalie GONTARD demande s'il serait possible de rajouter un panneau d'interdiction de stationner sur le parking de l'école aux heures de pose et de dépose des enfants → à étudier

Romuald BENDOTTI signale des trous devant le portail de l'école → à voir pour rebouchage

- Rescellement d'une bordure sur le rond-point de l'école → travaux effectués par le prestataire d'entretien de la voirie et des espaces verts

Annie GORGES informe qu'il serait judicieux d'installer un panneau sur la façade de la mairie, pour indiquer que c'est : LA MAIRIE → étudier les possibilités

Marc ROZIER indique qu'il serait utile de mettre à jour la base de données d'adressage de Géoportail afin de faciliter la tournée du facteur, les livraisons...

- ***Illuminations de Noël***

Michel AGUETTAZ a réparé quelques illuminations, mais Nathalie GONTARD demande s'il est possible d'envisager une enveloppe financière pour l'acquisition de nouveaux équipements ? Il est acté de prévoir une ligne de 1.500 € pour les illuminations.

- **Travaux en cours et à venir**

Josselin PAPIN indique qu'il y a des arbres qui n'ont pas été élagués sur le parking de l'école, Bernard SALOMON répond que ce sera fait prochainement.

Lionel MURAZ indique que le prestataire qui assure l'entretien de la voirie et des espaces verts demande à ce que le taux horaire de ses prestations soit porté à 40 € au lieu de 30 €, sachant qu'il a effectué 295h30 en 2021.

Thierry BATAILLARD informe que l'entretien des chemins des Iles n'est pas réalisé, Bernard SALOMON verra avec le prestataire s'il peut programmer une intervention.

Olivia UCAR-MORELLE suggère de couper la "poire en deux" et de proposer au prestataire un taux horaire à 35 €.

Les membres du Conseil Municipal acte ce taux à 35 €.

Le Maire en fera la proposition au prestataire.

- Déploiement de la fibre, Bernard SALOMON indique que l'entreprise CONSTRUCTEL prévoit la mise en place de nouveaux poteaux afin de supporter les lignes ou de modifier l'existant, une visite sur les sites pressentis est prévue mardi 5 avril 2022 à 14h avec CONSTRUCTEL et le Département
- Contrôle des Poteaux Incendie, Bernard SALOMON informe que l'entreprise SOCOTEC viendra effectuer le contrôle des équipements mercredi 6 avril à partir de 8h30, un rapport sera ensuite rendu

- **SIBRECSA**

Olivia UCAR-MORELLE informe de :

- L'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- La simplification du tri sélectif, il y aura moins de conteneurs différents
- Mise en place de l'étude du traitement des biodéchets

- **Fleurissement du village**

Sylvie GIRAUD souhaite qu'un bac à fleurs soit rajouté à la Sagne → demande validée

- **Plan Communal de Sauvegarde – PCS**

- Le Maire informe que le PCS en cours est obsolète, il a été réalisé par le précédent Conseil Municipal, aussi, il y a lieu de le mettre à jour et de définir les missions de chacun. Olivia UCAR-MORELLE insiste sur la nécessité du PCS et indique que lorsqu'il sera rédigé et acté, il conviendra de réaliser un test grandeur nature.
- Dans le cadre de la communication aux administrés, le Maire propose la mise en place de l'application "Panneau Pocket" → à étudier

Romuald BENDOTTI précise qu'il a transmis à la Commission Communication une étude sur les différentes applications existantes et que si ce type de communication était à privilégier, notamment pour un déclenchement de PCS, ce ne pourrait être le seul moyen de communication à utiliser.

Folio 2022-

- **Comptabilité**

Olivia UCAR-MORELLE informe d'un changement obligatoire de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2024, aussi, elle souhaite que la M57 (nouvelle nomenclature) soit mise en place courant 2022.

- **Le Planaisot n° 3**

Le Maire souhaite que la Commission Communication prévoise une édition pour juillet 2022.

Romuald BENDOTTI a rapporté ses inquiétudes et ses doutes quant au fonctionnement de l'équipe municipale, la communication, la politique du mandat et les objectifs. Il a également demandé, en vertu de l'Article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'un débat portant sur la politique générale de la commune soit organisé lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée le samedi 2 avril 2022 à 00h30

Le Maire,
Lionel MURAZ



Le Secrétaire de Séance,
Romuald BENDOTTI

*Absent de Planaise, Monsieur Romuald BENDOTTI
A donné son accord par courriel le 07 avril 2022*